

# **Mémorandum de l'Assemblée Générale Ordinaire du Club des Agences et Structures Africaines en charge de l'Electrification Rurale (CLUB-ER)**

Hôtel Mercure Paris Val de Fontenay, 1<sup>er</sup> décembre 2014

## **1. Ouverture des travaux**

La 11<sup>ème</sup> Assemblée Générale du CLUB-ER s'est tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2014 à l'Hôtel Mercure Paris Val de Fontenay (France). La liste des membres présents est jointe en annexe.

L'Assemblée Générale a été ouverte et présidée par M. Hamoud Souleiman Cheik, Président du CLUB-ER, Direction Générale de l'Energie, Ministère de l'Energie chargé des Ressources Naturelles de la République de Djibouti.

Le programme de la rencontre a été présenté par M. Denis Rambaud-Méasson, Président de IED qui assure le Secrétariat du CLUB-ER et approuvé par l'ensemble des participants. Puis, un tour de table a permis aux participants de se présenter.

L'Assemblée a ensuite élu l'Agence d'Electrification Rurale (REA) de l'Ouganda et la Direction Générale de l'Energie de Côte d'Ivoire pour assurer le Secrétariat de la 11<sup>ème</sup> Assemblée Générale du CLUB-ER.

## **2. Adhésion de nouveaux membres**

A la suite des demandes écrites adressées dans cette optique au Secrétariat du CLUB-ER, et leur présentation pendant les travaux de l'Assemblée Générale, cette dernière a approuvé l'adhésion comme nouveaux membres du CLUB-ER de :

- 1) l'Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables (ANADER) du Bénin ;
- 2) l'Agence Nigérienne de Promotion de l'Electrification en milieu Rural (ANPER) ;
- 3) l'Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Electricité (ANARE) de Côte d'Ivoire.

## **3. Rapport d'activités et Rapport financier 2011-2014**

Le Secrétariat du CLUB-ER a présenté les rapports technique et financier de la période 2011-2014 coïncidant avec le financement de la Facilité Energie de la Commission Européenne. Les rapports ont été approuvés par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale félicite le Secrétariat pour les activités réalisées conformément aux engagements pris vis-à-vis de la Commission Européenne. Elle a cependant déploré que la base de données technico-économiques disponible sur le site Internet du CLUB-ER et développée dans le cadre des activités de la Facilité Energie soit insuffisamment renseignée par les membres. L'Assemblée Générale a demandé à chaque membre de contribuer à l'alimenter avant le 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale incite les Membres partenaires du projet de la Facilité Energie à remplir leur devoir de déclaration du temps passé sur le projet et à son intégration dans les rapports financiers.

Le tableau des cotisations a été présenté. Il fait apparaître que 15 membres sont à jour, 6 ont un an de retard, 5 deux ans de retard, une dernière catégorie de 11 membres qui ont plus de deux ans de retard.

L'Assemblée Générale invite tous les membres à s'acquitter de l'ensemble de leurs dettes. Elle a rappelé que la mise en place de la nouvelle Association Africaine pour l'Electrification Rurale (CLUB-ER), ne dispense pas les membres du règlement de leurs arriérés de cotisation. La régularisation pourra se faire :

- soit sur la base d'un échéancier propre à chaque institution, en accord avec le Secrétariat.
- soit à travers le versement d'une contribution exceptionnelle.

#### **4. Approbation de l'Hébergement du Siège du CLUB-ER**

Après un rappel de la procédure d'appel à candidature par le Secrétariat pour l'accueil du Siège du CLUB-ER, M. Cissé Sabati, Directeur Général de l'Energie de Côte d'Ivoire, a présenté les facilités mises à disposition par le pays pour abriter le siège du CLUB-ER. Ces facilités portent sur les locaux (7 pièces), les équipements d'installation (informatique et bureautique), le véhicule de fonction et le logement du Secrétaire Exécutif, et différents frais d'installation pour un montant estimé à 84.000 €, plus 45.000€ de frais de fonctionnement annuels. La Côte d'Ivoire s'engage à mettre à disposition ces facilités tant que le Siège du CLUB-ER restera à Abidjan.

L'Assemblée Générale a remercié la Côte d'Ivoire pour les facilités et l'effort fait pour le CLUB-ER et approuve à l'unanimité sa candidature.

L'Assemblée Générale a voté à l'unanimité une résolution de remerciement à l'Attention du Gouvernement Ivoirien pour l'effort consenti au bénéfice du CLUB-ER.

#### **5. Amendement des projets des Statuts et du Règlement Intérieur**

L'Assemblée Générale a passé en revue, article par article, les projets des Statuts et du Règlement Intérieur de l'Association Africaine pour l'Electrification Rurale (CLUB-ER).

Les deux documents discutés et amendés sont en annexe de ce Mémoire.

Les deux documents seront présentés pour adoption à l'Assemblée Générale Extraordinaire constitutive de l'Association Africaine pour l'Electrification Rurale (CLUB-ER) le 2 décembre 2014.

#### **6. Projet d'Accord de Siège**


Le projet d'Accord de Siège entre le Gouvernement de la Côte d'Ivoire et l'Association Africaine pour l'Electrification Rurale (CLUB-ER) a été présenté à l'Assemblée Générale qui l'a trouvé conforme à ses attentes.

## **7. Clôture des travaux**

L'Assemblée Générale remercie la Direction Générale de l'Energie (Ministère de l'Energie chargé des Ressources Naturelles) de la République de Djibouti pour la Présidence assurée au cours de l'année écoulée.

Après avoir été finalisé, le projet de mémorandum préparé par les rapporteurs a été adopté, marquant ainsi la clôture des travaux de l'Assemblée Générale.

Fait à Paris, Fontenay-sous-bois le 1<sup>er</sup> décembre 2014  
Pour les participants



Hamoud Souleiman Cheik  
Président du CLUB-ER  
Direction Générale de l'Energie  
Ministère de l'Energie chargé des Ressources Naturelles de la République de Djibouti